

Section 2.—Lois appliquées par les ministères fédéraux.

Principales lois du Parlement, appliquées par les ministères du gouvernement fédéral du Canada, telles que compilées d'après les renseignements fournis par les divers ministères.

(Les chiffres entre parenthèses, sauf indication au contraire, indiquent le chapitre des Statuts Révisés du Canada, 1927—S.R.C., 1927.)

Nota.—On peut se procurer des copies de ces lois en s'adressant à l'Imprimeur du Roi à un prix variant de 10 cents à \$1, selon le nombre de pages.

Agriculture.—Fermes et stations expérimentales (61); Fruits et miel (24-25 Geo. V, c. 18); Industrie laitière (45); Entreposage frigorifique (25); Graines (185); Fourrage et provende (67); Généalogie du bétail (121); Bétail et produits du bétail (120); Maladies contagieuses des animaux (6); Viandes et aliments en conserves (77); Insectes et fléaux destructeurs (47); Engrais (69); Racines (181); Section 235, Code criminel (paris aux courses) (36); Inspection et vente (100); Industrie du sucre d'érable (20-21, Geo. V, c. 30); Contrôle des fléaux agricoles (5); Marchés pour produits naturels (24-25, Geo. V, c. 57).

Auditeur général.—Loi du Revenu consolidé et de la vérification (21-22 Geo. V, c. 27).

Commission du Service Civil.—Loi sur le Service Civil (22) telle qu'amendée en 1932, c. 40.

Affaires Extérieures.—Le rôle et les attributions de ce département sont définies par la loi du Département des Affaires extérieures (65) et par la Loi sur le Traité des eaux limitrophes internationales, 1911 (1-2 Geo. V, c. 28) telle qu'amendée par le statut du 3 avril 1914 (4 Geo. V, c. 5).

Finances.—Appropriations: Banques (24-25, Geo. V, c. 24); Banque du Canada (24-25, Geo. V, c. 43); Lettres de change (16) et (24-25 Geo. V, c. 17); Commission de vérification des comptes (10); Prêts aux fermiers canadiens (66) et (24-25 Geo. V, chap. 46); Pensions de retraite du Service Civil (24); Revenu consolidé et vérification des comptes (21-22 Geo. V, c. 27); Circulation monétaire (40); Ministère des Finances et Trésorerie (71) et (21-22 Geo. V, c. 48); Billets du Dominion (41) et (23-24 Geo. V, c. 12 et 24-25 Geo. V, c. 34); Loi d'arrangement entre les fermiers et leurs créanciers (24-25 Geo. V, c. 53); Commission du District fédéral (17 Geo. V, c. 55); Finances (70) et (24-25 Geo. V, c. 35); Intérêt (102); Caisse de petite épargne (13); Subsidés provinciaux (192); Caisses populaires du Québec (14) et (24-25 Geo. V, c. 39); Revenu spécial de guerre (179) et (23-24 Geo. V, c. 50; 24-25 Geo. V, c. 42)—en partie; Exportation d'or (22-23 Geo. V, c. 33); Commission du tarif (21-22 Geo. V, c. 55).

Pêcheries.—Loi des pêcheries (73, telle qu'amendée en 1932, c. 42 et 1934, c. 6); Inspection du poisson (72); Viande et aliments en conserves (77, en autant qu'appliquée au poisson et coquillages); Pêcheries de haute mer (74); Protection de la pêche du flétan dans le Pacifique Nord (75); Pêche pélagique du phoque (153); Protection de la douane et des pêcheries (43, en partie); Protection des eaux navigables (140, en partie); Loi de la Commission biologique (18, telle qu'amendée en 1930), c. 4); aussi administrée par le Ministre des Pêcheries.

Immigration.—Loi et règlements sur l'Immigration, 1910 (93); Loi et règlements sur l'immigration chinoise, 1923 (95).

Affaires Indiennes.—Indiens (98).

Assurance.—Ministère de l'Assurance (22-23 Geo. V, c. 45); Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932 (22-23 Geo. V, c. 46, telle qu'amendée 1932-33, c. 32, et 1934 cc. 27, 45); Compagnies étrangères d'assurance, 1932 (22-23 Geo. V, c. 47 telle qu'amendée 1934, c. 6); Compagnies de prêt (28); Compagnies de fiducie (29).

Intérieur.—Réserves forestières et parcs (78); Grains de semence (87); Grains de semence certifiée (88); Ministère de l'Intérieur (103); Irrigation (104); Terres domaniales (113); Allocations de terres publiques (114); Terres de l'Amirauté (115); Zone de chemin de fer (116); Arpentage des terres domaniales (117); Titres de terre (118); Dispositions supplémentaires pour le Manitoba (124); Convention *re* la migration des oiseaux (130); Gibier du Nord-Ouest (141); Territoires du Nord-Ouest (142); Récupération (175); Voirie de la Saskatchewan et de l'Alberta (180); Etablissements des anciens combattants (188); Forces hydrauliques du Dominion (210); Eaux de la zone des chemins de fer (211); Yukon (215); Opérations minières, dans les placers du Yukon (216); Mines de quartz du Yukon (217); Réserve du Lac Seul (18-19 Geo. V, c. 32); Parc Nationax (20-21 Geo. V, c. 33); Ressources naturelles de l'Alberta (20-21 Geo. V, c. 3); Ressources naturelles du Manitoba (20-21 Geo. V, c. 29); Zone des chemins de fer et région de la Rivière de la Paix (20-21 Geo. V, c. 37); Ressources naturelles de la Saskatchewan (20-21 Geo. V, c. 41); Refondus—Ressources naturelles—(22-23 Geo. V, c. 35).

Justice.—Ministère de la Justice (106); Solliciteur général (107); Territoires du Nord-Ouest (142); Yukon (215); Royale Gendarmerie à cheval (160); Juges (105); Cour Suprême (35); Cour de l'Échiquier (34); Amirauté (33); Pétitions de droit (158); Code Criminel (36); Pénitenciers (154); Prisons et maisons de correction (163); Identification de criminels (38); Libération conditionnelle (197) Criminels fugitifs (81); Extradition (37); Jeune délinquants (108).

Imprimeur du Roi et Contrôleur de la papeterie.—Imprimerie nationale et papeterie (162); Publication des statuts (2).